

Public :

- Toute personne souhaitant obtenir le certificat SST
- Personne en situation de handicap : nous contacter en amont de la formation pour pouvoir adapter la formation et/ou les locaux à la nature de l'handicap.

Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

Nombre de participants :

- 4 à 10 personnes.

Objectifs :

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Il sera en capacité de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Matériel Pédagogique :

- Fourniture de matériel adapté : mannequins (adulte, enfant et bébé), défibrillateur de formation, divers outils de simulation.
- Plan de prévention (INRS) et Plan d'intervention (INRS)
- Remise d'un aide-mémoire (INRS) et d'un livret SST.

Pédagogie :

- Exposé théorique appuyé d'un support PowerPoint
- Démonstration : le formateur apporte les gestes techniques et réajuste si nécessaire. Les participants pratiquent les gestes de premiers secours.
- Mises en situation au travers d'une situation d'accident du travail simulée
- Réflexion amenée par des outils ludiques : travail en groupe, puzzle, étude de cas, vote coloré...

Intervenant :

- Formateur SST certifié par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Attribution finale :

- Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- La formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation.

Modalités d'accès : tarif - lieu - date :

- Pour tout renseignement nous contacter via notre site internet www.previpas.fr ou par téléphone au 06.19.79.91.58 ou par mail : previpas-formation@orange.fr

Programme

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise :

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST ;
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise ;
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail :

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées ;
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention :

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement ;
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée ;
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

Protéger de façon adaptée :

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations ;
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ;
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Examiner la victime :

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée ;
- Reconnaître les autres signes affectant la victime.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime :

- Définir les différents éléments du message d'alerte ;
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- Faire alerter la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Secourir la victime de manière appropriée :

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer ;
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) ;
- Surveiller l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

Situations inhérentes aux risques spécifiques (aux 14 heures de formation, il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession) :

- Connaître les risques spécifiques liés à son entreprise ;
- Connaître la conduite à tenir face à ces risques.

Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

Épreuve 1 : est réalisée à partir de la mise en place d'une mise en situation d'accident du travail simulée, suivie d'une analyse avec le formateur ;

Épreuve 2 : est réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation d'accident simulée de l'épreuve 1.